

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

**BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES « LOIRE SEMENE »**
REUNION DU 25/07/2023
DECISION N° 20230725_B_068

Étaient présents : Frédéric GIRODET, Emmanuel SALGADO, Roland RIVET, Daniel DURIEUX, Patrick Bruno MARCON, Yves BOMPUIS, Christine BONNEFOY, Martine GINET
Était excusée représentée : Claude VIAL : Pouvoir à Frédéric GIRODET, Nathalie JOLIVET : Pouvoir à Christine BONNEFOY

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU la délibération n° 20230711_D_090 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2023 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Développement Economique :
Objet : Hôtel d'Entreprises de Saint Just Malmont : convention précaire d'occupation (bail) à passer avec Pass Emploi Formation

Le Bureau,

N° 20230725_B_068

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :

- Approuve la convention précaire d'occupation (bail) à l'Hôtel d'Entreprises de Saint Just Malmont à passer avec Mme REFFAD de Pass Emploi Formation dont le siège est Saint Etienne, aux conditions suivantes :
 - Module 1 : 60 m²
 - Durée : 4 mois
 - Loyer mensuel chargé : 433,00 € HT
 - Charges mensuelles : 186,00 €
 - Loyer mensuel chargé : 619,00 € HT
 - Prise d'effet : 21 août au 30 novembre 2023 inclus
(Révision du loyer : Le loyer et les charges mensuelles diverses liées au ménage, entretien des espaces verts, maintenance diverse, seront révisés le 1er janvier de chaque année selon l'indice des loyers des activités tertiaires (ILAT) du 3^e trimestre de l'exercice précédent)
- Autorise Monsieur le Président à le signer.

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 25 juillet 2023

Le Président,

Frédéric GIRODET

